



Accroissement temporaire d'activité lié à la période de congès ?

Par **AVV80**, le **24/01/2011** à **18:58**

Bonjour,

Mon employeur m'a fais plusieurs CDD pour raison" d'accroissement d'activité temporaire lié à la période de congès."

Je souhaiterai savoir si cette raison est valable, en sachant que je remplaçais des salariés qui prenaient leur congès annuels ?

Je ne voie pas la corrélation entre un soit disant accroissement temporaire d'activité et la période de congès ?.

Par **P.M.**, le **24/01/2011** à **19:54**

Bonjour,

L'employeur aurait dû vous faire des CDD de remplacement pour des périodes précises et en indiquant notamment le nom de personnes en congés...

Par **AVV80**, le **25/01/2011** à **11:35**

Merci pour votre réponse ,

C'est ce que je pensais au vu du code du travail et des info que j'ai pu recueillir.

Il y a tellement d'erreurs et d'abérations dans mes contrats de travail, fiches horaires et fiches de paies que c'est à se demander si il y a quelqu'un de compétent et surtout de respectueux

de la loi au sein de la direction de mon ex entreprise.

C'est une structure avec quand même plus de 40 salariés (même a ce niveau il est difficile d'avoir le chiffre exact du nombre de salarié) et aucune salariée n'a osé jamais rien dire , il faut qu'une petite nouvelle mette les pieds dans le plat pour qu'elles apprennent par exemple qu'elles sont en droit de récupérer un jour férié si celui ci tombe pendant leur période de congès. (Et certaines ont 10 ans de boîtes)